

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : FL n° 2018.166

Marmande le 30 août 2018

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 23 Juillet 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 17 Juillet 2018, s'est réuni le lundi 23 Juillet 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, ANGELY Lydie, MANIER Bernard, GALDIN Nicole, BROUILLON Hervé, DE LAMARLIERE Sylvie

Pouvoirs : de Lydie ANGELY à Patrick MAURIN, de Nicole GALDIN à Jean-Pierre MARCHAND, de Hervé BROUILLON à Marie Françoise BOUGUES, de Sylvie DE LAMARLIERE à Laurence VALAY (en cours de séance, 20h08)

Fatima FIGUES est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire soumet le procès-verbal du précédent conseil à approbation.

M. CERUTI souhaite apporter une modification à la fin du compte rendu, ajouter à ses propos que le manque de personnel est dû à l'annonce des conventionnements au 31 Juillet.

M. le MAIRE est d'accord pour ajouter cette précision au procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 Juin 2018 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. Le Maire souhaite aborder plusieurs points avant de commencer.

Tout d'abord, le domaine institutionnel, la Ville et Val de Garonne Agglomération bénéficient aujourd'hui sur le plan institutionnel d'une visibilité nationale. Cela valide les options qui sont prises et les paris lancés. Il souligne que notre territoire est vu comme un territoire où l'on ose innover et où l'on obtient des résultats. Cette visibilité nationale fait du bien.

Le deuxième point que souhaite aborder M. Le Maire : les animations.

Deux animations marquantes, magistrales et merveilleuses sont à noter : « Marmande en Fête » et « Garorock » dont on ne peut passer le succès sous silence.

L'aura internationale de Garorock permet de déployer toute une économie autour de cet évènement, surtout en terme numérique. M. Le Maire adresse ses félicitations aux organisateurs et aux bénévoles. Cette année Garorock a pris une place encore plus importante au niveau national. Beaucoup de villes nous jalouent. Il souligne que malgré les inquiétudes sur un éventuel départ de Garorock, la Mairie négocie des conventions à long terme. M. Le Maire assure que Garorock sera encore pour de nombreuses années le pilier culturel de notre territoire.

Concernant Marmande en Fête, cette année le côté familial et amical a été consolidé.

M. Le maire adresse ses félicitations aux services et notamment au service nettoyage pour l'état irréprochable des rues au lendemain des fêtes. Ces trois jours ont été un vrai plaisir pour les Marmandais.

M. CERUTI ajoute que le Trec a été nettoyé par les employés en insertion d'ENVI PLUS, ce qui a donné du relief. Cette fête gratuite a été très appréciée (vachettes, château gonflable etc.) par les familles. D'autre part, il demande si Marmande Plage est réouverte suite à l'inondation prévisible. Concernant Garorock il a été interpellé par le fait que le journal local « Le Républicain » ait été privé de service par l'association Garorock. Il propose également de conventionner des tarifs réduits pour les Marmandais car le territoire se mobilise pour cet évènement.

M. Le Maire répond que concernant les tarifs réduits pour les Marmandais, le sujet a déjà été évoqué mais cela est extrêmement difficile à mettre en place. Il pense que les répercussions positives de Garorock sur le territoire valent déjà très largement l'investissement des collectivités. Mais c'est un débat qui pourra être abordé pour améliorer les choses.

Concernant la couverture de presse de Garorock, M. Le Maire souligne qu'il s'agit d'un différend privé. Il ne préfère pas intervenir dans ce débat mais est persuadé que les choses s'arrangeront.

Pour terminer, M. Le Maire souhaite aborder la question du pôle d'équilibre que représente Marmande entre Bordeaux et Agen, avec la venue d'Alain Juppé et la signature d'un contrat sur l'agroalimentaire, le tourisme et l'évènementiel numérique entre le Grand Marmandais et la métropole. Il parle du Grand Marmandais car cette zone colle parfaitement avec le travail qui est lancé à l'échelle du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne. On forge un ensemble cohérent de territoires autour de Marmande. C'est la concrétisation d'un travail très intense des services, une volonté de créer un territoire homogène entre Bordeaux et Agen.

Aujourd'hui Marmande est connue et reconnue de part la transformation qui s'opère dans les fondements de la cité, les citoyennetés et les nouvelles gouvernances, le retournement économique et ce depuis deux ans.

Il y a cependant un danger à surveiller : le bassin de recrutement. Nous n'avons plus assez de mains d'œuvre non employée. C'est une vigilance à avoir à l'esprit, un travail a été engagé avec les territoires voisins pour satisfaire les grandes entreprises qui s'installeront à Marmande. Il termine avec le domaine institutionnel et politique, Marmande est devenue un guide pour les territoires alentours.

Sur le plan transversal, une part toujours très importante sera donnée à la culture et au sport.

Il évoque comme objectif de la rentrée la défense du centre-ville avec l'opération « Action Cœur de Ville », mais aussi le tourisme avec la reconnaissance de Marmande comme « Commune touristique », l'équilibre social avec la Maison des Marmandais. Mais il faut encore aller plus loin pour aider les marmandais à faire face à leurs difficultés financières. Pour finir, M. Le Maire évoque l'économie avec le projet CESAme et l'industriel qui est un point fort à préserver et à faire prospérer.

Dossier n° 1 – Projet TERRADOR – Pôle Jeunes – présentation de l'avant-projet définitif

M. Le Maire est très heureux que ce dossier soit présenté. Il s'agit d'un projet ambitieux et innovant car concourir pour un Projet d'Investissement Avenir à hauteur de 7 millions d'euros est un beau défi. Il remercie Cédric Bourniquel pour son idée et les services de l'agglomération et Lydia Gatto-Lachaize. Ce dossier commence à avoir ses premiers effets en termes d'investissement.

L. GATTO-LACHAIZE présente le dossier.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat « Programme d'Investissement d'Avenir – PIA – en faveur de la jeunesse », l'agglomération Val de Garonne s'est engagée dans la réalisation d'un « Pôle Jeunes » qui regroupera les différents services et acteurs agissant en faveur de la jeunesse comme la Mission Locale et son Espace Métiers d'Aquitaine, le CIO, la mission Emploi Formation de la Région, Cap Emploi, la Plateforme de lutte contre l'illettrisme (Syllabe).

Le projet prévoit la restructuration et la mise en relation des bâtiments et l'aménagement des futurs locaux du pôle jeunes.

Le projet s'est structuré autour de la mission locale et l'îlot des Capucins où elle est installée. L'accueil et l'accompagnement des jeunes se fera au cœur du centre-ville, dans un lieu que les jeunes connaissent déjà. L'intérêt est également de rénover un bâtiment intéressant du 17^{ème} siècle qui sera à valoriser.

Le projet comprend 3 bâtiments :

- Les deux premiers constituent les ailes est et sud qui accueillent aujourd'hui la mission locale et la garantie jeune.
- Le bâtiment des restaurants du cœur qui ne sert plus aujourd'hui et ne communique pas avec les deux autres bâtiments.

Ce pôle jeune regroupera la mission locale, l'espace métiers d'aquitaine (espace d'aide aux personnes en recherche de réorientation professionnelle et d'accès aux différents métiers), le CAP emploi, la mission emploi formation du conseil régional et la plateforme de lutte contre l'illettrisme (SYLLABE). Concernant le CIO une réforme est en cours. Il est également prévu un espace co-working, qui serait un incubateur des projets pour les jeunes.

Dans une seconde tranche prévue, le déménagement du service de la cohésion sociale de VGA.

J-L. DUBOURG commente les visuels des travaux, il explique que les fenêtres vont être changées, ainsi que des accès handicapés, sur la partie arrière l'ascenseur sera finalement placé à l'intérieur, la coursive permettra de relier le premier étage des restaurants du cœur qui auront une nouvelle entrée avec un parking réservé au personnel. Les usagers pourront utiliser le parking de la Filhole. Il détaille les plans avec les différentes vues.

Cet aménagement résulte de plusieurs réunions en présence de toutes les associations qui intégreront le pôle jeune.

L. GATTO-LACHAIZE complète en décrivant les espaces dédiées à chaque service et association

J-L. DUBOURG détaille le nombre de bureaux par association :

- La mission locale : 19
- Métiers d'Aquitaine : 2
- Mission Emploi Formation : 1
- CIO : 6
- Service Cohésion Sociale qui prendra l'étage entier.

Sur le premier étage dédié à la mission locale se trouvera une grande salle de réunion (salle mutualisée pour tous).

Le 3^{ème} étage sera réservé aux activités de la garantie jeune.

M. Le Maire ajoute que sur le plan budgétaire le projet fait partie du PIA Jeunesse, financé à 50% par l'Etat. Le prix de la rénovation est couvert par l'Etat ce qui est une excellente affaire pour ancrer le soutien aux politiques jeunes de notre territoire.

A. MAHIEU s'interroge sur les espaces verts qui seront présents sur le pôle et voudrait savoir où ils seront situés.

M. Le Maire répond qu'ils seront principalement en façade. La cour intérieure étant plutôt réservée au stationnement. Ces espaces verts seront principalement localisés entre les bâtiments du centre de loisirs et le bâtiment d'entrée.

K. BRETAGNE demande si l'espace d'accueil sera travaillé de façon à favoriser l'échange entre jeunes.

M. Le Maire explique que cela fait en effet partie du programme, l'espace d'accueil est très vaste, il y a beaucoup d'espaces mutualisés qui permettront l'échange entre les partenaires.

M. CERUTI explique qu'ENVI PLUS prépare un nouveau programme et propose d'examiner s'il y a une porte d'entrée pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

M. Le Maire explique que le PIA a déjà été signée entre 12 partenaires et que le modifier serait très difficile. Cependant s'il existe une possibilité d'intégrer ce public elle sera évidemment étudiée.

S. BORDERIE interpelle sur le fait que de nouveaux dispositifs ou associations pourraient vouloir intégrer ce PIA. Elle s'interroge : « Reste-t-il des emplacements disponibles ? ».

M. Le Maire répond qu'une fois que la Mairie sera gestionnaire des lieux une location pourra être envisagée avec la signature d'une convention.

L. GATTO-LACHAIZE précise qu'à ce jour il n'y a plus de place sur le site pour accueillir de nouveaux occupants. Elle précise que dans le cadre du PIA c'est possible mais très difficile techniquement et cela ferait éventuellement baisser les sommes de leurs projets. La seule possibilité envisageable est un remplacement dans les partenaires.

M. Le Maire se réjouit d'accueillir ces jeunes européens à Marmande, et explique que l'année prochaine auront lieu les élections au parlement européen. Il pense qu'aujourd'hui on ne peut plus laisser l'Europe se battre seule contre les anti-Européens et nous devons affirmer le rôle indispensable de l'Europe. La paix sur notre continent est en grande partie liée à l'existence de l'Europe. Les enjeux de ce scrutin sont importants et chacun doit y prendre part.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 - Echange de jeunes européens

M. Le Maire est heureux d'accueillir ces jeunes européens à Marmande, et explique que l'année prochaine auront lieu les élections au parlement européen, il pense qu'aujourd'hui on ne peut plus laisser l'Europe se battre seule contre les anti-Européens. Nous devons affirmer que l'Europe nous est indispensable et que la paix que nous vivons aujourd'hui dans notre continent est en grande partie liée à l'existence de l'Europe. Il faut que tout le monde se rende compte des enjeux de ce scrutin. Chacun doit y prendre part. On ne peut plus laisser passer sous silence l'Europe.

B. CAMPS présente le dossier.

Le Projet pédagogique s'articule autour de l'adolescent et du jeune adulte, et vise à travailler autour de son épanouissement et de sa prise de conscience. L'objectif est de lui permettre de grandir et d'apprendre aux contacts de ses pairs, dans un sentiment de bien-être et de respect mutuel. L'une des méthodes étant d'« apprendre en faisant », la philosophie est d'apprendre sur le terrain directement, plutôt que par le biais de la théorie. Cela donne aux jeunes l'opportunité de se créer leurs propres opinions mais aussi d'être initiateurs et créatifs dans le processus d'apprentissage. Elle rappelle les objectifs généraux :

- Favoriser les échanges interculturels
- Favoriser et soutenir l'engagement, la solidarité dans une démarche citoyenne
- Favoriser le vivre ensemble, mieux se connaître, accepter la différence
- Apprendre la paix et la coopération dans un environnement en plein air
- Favoriser l'épanouissement des jeunes

L'équipe interne accueillant le séjour est composée d'employés municipaux, de volontaires, et l'équipe extérieure sera composée de leaders des pays participants et de coordinateur de projet

Thème : « PEACE OUT »

Le choix du thème est de sensibiliser la jeunesse à la paix et la démocratie dans tout type de situation, chercher ainsi à explorer notre environnement de manière positive.

Les jeunes accueillis sont au nombre de 21, 5 français (Marmandais), 5 Slovaques, 5 Norvégiens, 6 Serbes.

L'hébergement se fait au stade Michelin où toutes les commodités sont mises à disposition.

Les déplacements se font à pied, en bus ou mini-bus.

Plusieurs activités sont proposées : visite des Archives de Marmande et de la ville, visite de Castillon la Bataille, escape-game et visite de Miramont, sorties au Lac de Casteljaloux, au Saut du Loup, création d'une vidéo, d'affiches, d'une pièce de théâtre. Une présentation des différents travaux sera faite en public le 27 Juillet place Clemenceau.

Une réunion d'évaluation aura lieu à la fin du séjour avec un bilan qualitatif et financier.

J. HOCQUELET s'associe aux propos tenus par M. Le Maire concernant la nécessité de l'Europe. Il félicite le travail mené avec les jeunes. Il s'interroge sur la reprise des autres activités menées précédemment par les Sureaux. « Y a-t-il des candidats à la reprise ? »

M. Le Maire explique que lors de la dissolution des Sureaux il y a eu une rencontre pour palier à plusieurs préoccupations. La première était que personne ne soit laissé pour compte, la deuxième : la pérennité des missions en particulier l'expertise en matière européenne. Le BIJ a repris ce travail d'échange européen. Avoir une personne à la mairie, qui soit dédiée à ce travail sur l'Europe est très utile autant à l'agglomération qu'à la mairie et à la mission locale et peut être même aux entreprises.

Pour M. Le Maire le travail essentiel à conserver est l'expertise européenne et c'est pour lui chose faite.

L. VALAY félicite également l'action de ces jeunes. Elle est très heureuse d'avoir pu les croiser notamment lors de Marmande en Fête. Elle avait une question sur la notion de l'échange : « une suite sera-t-elle donnée à cet échange, y aura une possibilité pour les Marmandais d'être accueillis dans ces pays-là ? »

N. RAYMOND explique que ce travail est en cours, la mairie de Marmande a déjà une accréditation pour les échanges européens.

M. CERUTI revient sur sa première observation la réouverture de Marmande Plage.

M. Le Maire explique que c'est prévu très prochainement dès que le container aura séché.

M. CERUTI félicite lui aussi cette démarche et souhaite qu'elle perdure. Il interpelle sur le fait qu'il faut marier théorie et pratique. Il y a pour lui un vieux débat Pour ou contre l'Europe. Selon lui c'est plus quel type d'Europe ? Quel contenu ?

M. Le Maire rappelle que toutes les idées sont bonnes à être exprimées, il faut cesser de laisser l'Europe être critiquée alors qu'il s'agit d'une très belle machine. Il faut de la pédagogie de la clarté. Il remercie tous ces jeunes d'avoir choisi Marmande, d'être ce qu'ils sont, il remercie Ajla de coordonner le séjour et aux services d'avoir préparé cet échange aussi rapidement.

B. CAMPS réitère ses remerciements à l'ensemble des techniciens.

M. CERUTI demande d'où viennent ces jeunes.

N. RAYMOND rappelle qu'ils sont Slovaques, Serbes et Norvégiens.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 - Garorock 2018 Bilan

M. Le Maire rappelle que l'édition 2018 fut particulière du fait de l'évacuation, celle-ci s'est déroulée de manière tout à fait ordonnée. Le Garorock est une très belle machine, un très beau spectacle. Participer au Garorock signifie être accueilli en toute sécurité.

E. VAN DE ZANDE LUCAS présente le bilan du festival.

Il remercie les élus, les techniciens mais surtout les Marmandais et les habitants de l'Agglomération pour leur travail admirable qui a permis d'accueillir 40 000 personnes en concert et 25 000 personnes en camping.

Garorock ce n'est pas uniquement des concerts c'est aussi l'occasion pour les festivaliers de vivre 3 jours d'animations.

Il présente les chiffres :

- 145 000 personnes
- 93 artistes
- 6 scènes
- 25 000 campeurs
- 40 stands de restauration
- 22 espaces de bars

Il parle d'une nette augmentation des réactions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et l'application Garorock. Il s'agit d'un festival très connecté.

Le profil du festivalier est plutôt jeune, 90 % de moins de 30 ans, la tranche des 31- 50 ans augmente, ainsi que celle des 51-70 ans, sûrement l'effet Marmandais avec un public local, peut-être également « l'effet Indochine ». Beaucoup de familles sont présentes. Le panier moyen est d'environ 43€ pour manger et boire.

L'association MR. Power souhaite développer un volet « Festivals et handicaps » (pour faciliter l'accès du festival aux personnes en situation de handicap), et également un volet prévention avec 140 bénévoles et professionnels.

- 21 000 bouchons d'oreilles ont été distribués
- 8 500 éthylotests
- 6 500 préservatifs
- 12 000 cendriers de poche (action en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes de Marmande)

Lors de l'évacuation les jeunes ont particulièrement été sensibles à leur taux d'alcoolémie soit en allant se reposer ou se tester.

De nombreuses animations ont eu lieu durant le festival comme le Garofoot, le Garopétanque, un Ventrigliss et Aquajump, un Big Pong (sans alcool), un concours d'avions en papier, du Yoga par l'Orange Bleu, une plage artificielle, un château éphémère, une tyrolienne et enfin un espace détente.

Cette année le festival compte 100 mécènes, qui sont pour beaucoup des entreprises marmandaises, soit 516 000€.

Il remercie la ville pour son accueil.

Cette année 40 000 personnes étaient présentes. L'association vise désormais les 50 à 55 000 pour l'année prochaine. Cela suppose des questions, notamment pour l'eau.

25 000 personnes ont été évacuées le dimanche. Le transport était bien organisé, l'accueil dans les salles a été fait par les services de la mairie.

J. HOCQUELET remercie les organisateurs et bénévoles nombreux et indispensables au bon fonctionnement, il explique que c'est une véritable réussite pour le territoire et la jeunesse. Il salue la décision et la qualité de l'évacuation. Il s'interroge sur l'avenir de Garorock avec la vente à un grand groupe. Il espère que le site va permettre de continuer d'accueillir le Garorock.

M. Le Maire répond que son seul interlocuteur local est Mr. Power. Il répond également qu'il est évoqué aujourd'hui de mettre à disposition sur une durée de 12 années, 2 mois par an le site des 4 Mâtes. Cela signifie que ce site sera neutralisé 2 mois par an, en revanche la Filhole ne sera neutralisée qu'une semaine ou deux par an.

E. VAN DE ZANDE LUCAS précise également que lorsque que le festival a été en déficit, qu'il n'y avait pas de banque et qu'il était difficile pour les banques de suivre un tel

investissement, une société a été montée (Margo) et aujourd'hui le festival est co-produit avec cette société.

Les parts de cette société intéressent des actionnaires, ce sont des enjeux qui ne concernent pas l'association.

Le savoir-faire et l'attrait du site depuis 22 ans sont de véritables atouts.

L. VALAY évoque cette expertise mais souligne également tout le territoire. Elle soutient cet évènement. Il s'agit d'un évènement emblématique très attendu de tous, des associations, des sociétés partenaires etc.... Garorock fédère les marmandais qui prennent plaisir à aider et héberger les festivaliers. L'évacuation a même fédéré les élus qui ont été appelés pour la préparation des sandwiches. Elle remercie la boulangerie Paul qui a offert des sandwiches, la société Ortolan pour la mise à disposition de chambres froides.

L. VALAY présente le bilan d'accompagnement de la municipalité.

Au total entre les différents services (Centre Technique Municipal, Service des sports, Marmande tranquillité, Communication Cabinet et la nouvelle citoyenneté) un total de 242 537,31 € et plus de 4 000 heures ont été valorisées pour le Garorock. Elle félicite l'amélioration de la signalétique et de l'emplacement des parkings.

Différents points d'amélioration sont tout de même à noter :

- La pose du grillage sur le pont
- La préservation des espaces sportifs avec le passage des véhicules
- Prévoir avec la croix rouge un démontage des gymnases pour le nettoyage
- Mise en place des parkings vers Coussan et retiré le parking A
- Vigilance sur les objets trouvés et mise en place d'un numéro vert dédié
- Fermeture du pont plus tôt le jeudi
- Prévoir une ouverture anticipée de l'aire de camping-car municipale
- Prévoir plus d'agents pour la gestion de l'hébergement en cas d'évacuation
- Ajouter au GaroPRATIK les consignes en cas d'évacuation
- Mieux répartir les places en Maire et VGA
- Attention sur les dépenses de la Mairie pour faire vivre le stand
- Le stand Garoclop' est confondu avec un stand d'information

Elle évoque ensuite plusieurs informations :

- Evacuation du camping le dimanche 1^{er} juillet (20 agents mobilisés)
- PC opérationnel à la mission locale, pratique et efficace
- Organisation espace Zen mis en place bénévolement par les commerçants à redéfinir
- Très nombreux stationnements anarchiques en ville en raison des parkings inaccessibles
- Beaucoup moins d'objets trouvés par rapport à l'an dernier

A. MAHIEU souligne que le mécénat est très important et que cela dénote une véritable volonté des Marmandais de garder le Garorock sur leur territoire.

R. CHRITEN demande si des bus sont venus depuis des agglomérations voisines.

M. Le Maire précise que ces bus étaient déjà présents sur le site.

B. CAMPS précise que la distribution des cendriers de poche a été effectuée par le Conseil des Jeunes et non pas le Conseil Municipal des Jeunes.

M. CERUTI ajoute que le départ anarchique a provoqué un surcroît de travail pour les équipes d'ENVI PLUS qui étaient chargées de nettoyer les espaces verts, ce fut assez douloureux et pas assez valorisé y compris au niveau financier. Mais l'association dans la mesure où elle est déconventionnée a réussi à tenir ses objectifs avec 3 fois moins de personnes.

Il demande comment est calculé le nombre de festivaliers.

M. Le Maire précise que 145 000 correspond au nombre d'entrées et pas de festivaliers. Et que c'est la même méthode de comptage dans tous les festivals.

M. CERUTI voudrait que la municipalité réfléchisse à sa place dans le festival à l'avenir. Il considère que la collectivité est une force pour assurer l'optimisation de cet événement. La parole de la ville doit être entendue dans l'avenir.

M. Le Maire explique que concernant les valorisations, aucun poste n'est dédié à Garorock au sein de la mairie. Les valorisations faites le sont dans le temps de travail habituel. S'il n'y avait pas Garorock, les agents feraient autre chose. Il souligne que les besoins des ressources humaines sont basés sur les besoins de l'administration et non sur les besoins du festival. Les chiffres sont à prendre avec prudence. Concernant la gouvernance du festival, son principe est de laisser l'expertise aux professionnels. La mairie ne doit être qu'un soutien des initiatives locales et ne doit pas orienter les décisions. Elle ne doit pas se substituer aux forces vives. Il ajoute que le nettoyage du site a été très bien fait et remercie tous ceux qui y ont participé. Les Marmandais ont très rapidement pu se réapproprier un site propre.

J-P. MARCHAND confirme que le mercredi suivant le site était très propre.

M. CALZAVARA évoque le fait que les seniors aiment voir les jeunes et vont sur le site durant le Garorock. Cette proximité est très importante pour eux.

M. CERUTI s'accorde sur le fait que la municipalité n'a pas à intervenir sur la programmation mais qu'elle devrait prendre place dans certaines décisions. Il maintient cette idée pour l'avenir.

M. Le Maire rassure sur le fait que ce lien existe et que les décisions importantes de Garorock sont toujours évoquées avec la collectivité. Il précise qu'il avait été averti très amont par cette possibilité de nouvel investisseur. Il y a un véritable échange entre la Mairie de Marmande et l'équipe Garorock.

R. CHRISTEN complète en disant qu'il ne faut pas confondre information, communication et ingénierie.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Dossier n°4 - Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable [PADD]

P. LABARDIN présente le dossier.

Le Conseil municipal de Marmande a prescrit la révision de son Plan local d'Urbanisme le 2 novembre 2015.

Les objectifs poursuivis par la commune définis dans la délibération concernent la mise en compatibilité avec les textes et documents supérieurs (la loi Grenelle II, la loi ALUR, le Scot, les dispositions du décret du 28.12.2015) et la rectification d'erreurs matérielles et ajustements nécessaires, ainsi que la prise en compte des projets structurants pour la commune (projet centre-ville cœur de vie, périmètre Politique de la ville, pôle multimodal, rééquilibrage économique entre l'Est et l'Ouest, les orientations générales en termes de commerce et d'habitat ...

La mise en conformité par rapport au Scot est nécessaire.

Les orientations générales du PADD s'appuient sur 4 grands axes :

1. Marmande comme Territoire de centralité
2. Des grands équilibres territoriaux à préserver
3. Ville de patrimoine et de renouvellement
4. Ville active – ville d'échange

Une réunion publique se tiendra le 24 juillet 2018.

Les grandes orientations restent inchangées.

Marmande reste un pôle fédérateur en termes de bassin de vie et bassin d'emploi. Les forces du territoire avancées sont le développement économique avec un pôle d'emploi à conforter avec une filière agricole importante, une offre d'équipements. Marmande dispose d'un ensemble d'équipements publics, sportifs, culturels, scolaires et de santé satisfaisante et d'une offre de service suffisante mais sur laquelle il faut rester vigilant pour assurer son maintien.

Concernant l'offre d'habitat et d'accueil des populations il y a une volonté de dynamisation du centre-ville et de reconquête d'un logement pour tous.

C'est également un territoire de centralité à la croisée des grandes trames paysagères et écologiques avec un axe vert (les coteaux : mouvement topographique majeur qui se poursuit à l'échelle intercommunale sur les communes voisines) et un axe bleu la vallée de la Garonne (axe fédérateur à l'échelle intercommunale)

Notre territoire est également un carrefour des grands axes de circulation.

Le deuxième axe traite des grands équilibres territoriaux à préserver. Le PADD de Marmande repose sur un simple équilibre des vocations des espaces, espaces de protection et de valorisation des milieux naturels, des paysages et de l'agriculture, au-delà de la rocade et de son futur prolongement, et également des espaces de développement urbain maîtrisés à l'intérieur de la rocade. Ce principe existant dans le PLU n'est pas remis en cause dans le cadre de cette révision.

Sur les principes de protection le premier objectif est de conforter et de protéger les espaces naturels et agricoles c'est-à-dire protéger la population vis-à-vis des risques ou des nuisances, par la prise en compte des risques et nuisances dans la définition des secteurs d'extension urbaine et dans l'élaboration des projets urbains. Il s'agit également de protéger les zones sensibles, les espaces naturels et les espaces de continuité, de préserver les milieux aquatiques et les espaces boisés des coteaux ainsi que les espaces naturels linéaires. Il en est de même pour la protection des terroirs et des espaces agricoles (démarche respectueuse de l'environnement).

Sur le volet développement, l'actualisation s'est faite au regard du SCoT. L'objectif sera de maîtriser et gérer le développement urbain. Il s'agit de favoriser la relance de la croissance démographique et limiter l'étalement urbain par la production de nouvelles formes urbaines plus denses et inscrire les capacités urbanisables du PLU dans les objectifs définis par le SCoT. Pour cet axe 2, il est fixé de contenir l'urbanisation à l'intérieur de la rocade aménagée et de son futur prolongement et au-delà de la rocade, stopper l'urbanisation des enveloppes urbaines existantes. Il s'agit de préserver des espaces tampons et des zones de transition, protéger et valoriser les ressources naturelles.

Concernant l'axe 3 « Marmande ville de Patrimoine et de renouvellement », il y a un projet d'habitat recentré autour du projet Centre-ville Cœur de vie en travaillant sur le site et l'histoire, éléments à valoriser. Il faut travailler au-delà des limites des boulevards et du Front de Garonne, retrouver une échelle intermédiaire avec la petite Couronne, identifier le cœur médiéval en lien avec le Front de Garonne, chercher des respirations. Il s'agit d'avoir une cohérence d'ensemble des espaces publics à valoriser : une nouvelle organisation des circulations et des stationnements, le Front de Garonne et la promenade du Trec.

Cet axe est un enjeu de redynamisation du centre-ville avec pour objectif le renouvellement de la population avec une attractivité du centre-ville.

Les objectifs sont de poursuivre la politique de renouvellement urbain, maintenir et structurer une offre commerciale de proximité.

L'axe 4 « ville active – ville d'échange » s'articule autour du dynamisme économique moteur pour le bassin de vie avec les atouts du territoire, un développement économique à conforter et organiser. Un des objectifs majeurs de la révision du PLU est de prendre en compte les orientations commerciales du SCoT et de les renforcer, en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires au maintien et à la re-dynamisation des petits commerces en centre-ville. Il s'agira de poursuivre les actions de dynamisation du commerce en centre-ville, renforcer le rôle et l'attractivité des centralités urbaines, et créer une complémentarité entre les centralités urbaines et les zones à vocation commerciale périphériques. Cet axe se concentre sur la richesse d'équipements publics et de services pour tous les habitants.

Pour M. Le Maire il y a une mise à jour à faire mais il y a tout l'avenir à préparer, on ne peut pas préparer un tel document sans prendre position sur l'avenir de notre territoire. Limiter l'étalement urbain est une nécessité administrative, un objectif pour chacun. Il souligne que l'on ne peut pas continuer à étaler nos zones urbanisées.

M. Le Maire souligne qu'il y a une grosse différence avec l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays bas. Il y a une vaste zone verte et des îlots d'habitats. Chez nous c'est l'inverse.

Cette révision voudra dire une préservation de terre pour l'avenir. Pour M. Le Maire sur ce genre de dossier de planification, il nous faut avoir un vrai langage de vérité c'est-à-dire qu'il faut tout faire pour concilier le développement de nos villes et de nos petits pôles extérieurs (Magdeleine, Bouilhats Garrigues etc ...). Il faut trouver le meilleur équilibre en respectant les traditions, notre histoire, et essayer de limiter au maximum l'extension de notre urbanité.

Il faut selon lui garder à l'esprit la notion de reconstruire notre ville sur elle-même.

P.Labardin explique ce PLU concentre les surfaces constructibles autour des bourgs, libère un certain nombre de contraintes , et permettra un certain nombre de projets.

J. HOCQUELET souligne que par rapport au PLU précédent il y a plus de souplesse.

Il rejoint M. Le Maire et s'accorde à dire que dans les autres pays les bourgs sont plus concentrés.

Il faut garder un équilibre entre le nécessaire repeuplement du centre-ville et la périphérie (intra rocade).

Cette volonté de se recentrer lui convient très bien mais il faut selon lui que les autres communes obéissent également à cette règle. Les entrées de ville sont très importantes à son sens (agrément ...)

M. Le Maire souhaite attirer l'attention des élus du département sur l'est. La rocade est passée priorité 2, et il trouve cela fort regrettable. Il entend de plus en plus de remarques par rapport au trafic. Il faut que le département se batte pour cette rocade.

Votants : 29 Abstention : 00 Exprimés : 29 Contre : 00 - Pour : 29 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°05 - Adoption d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Marmande et le CCAS en vue de la passation d'un marché pour la souscription des contrats d'assurance.

J.Jacquet souhaite apporter quelques précisions à J.HOCQUELET concernant l'augmentation de la taxe locale sur la publicité extérieure, point qu'il avait souligné lors du précédent conseil municipal. Il jugeait que cela risquait d'alourdir les charges des commerçants.

J.Jacquet donne deux exemples, pour une surface de 10 m² l'augmentation de la TLPE s'élève à 1.80 € et pour une surface de 71 m² l'augmentation sera de 52.25 €. Selon elle, ces commerçants ont dû bien apprécier la sollicitude de J.Hocquelet envers eux mais elle juge qu'ils auraient davantage apprécié une délicate attention l'an passé quand ils se sont vus infligés une augmentation de leur impôt foncier de plus de 300 € pour le premier exemple et de plus de 565 € pour le second rien que pour la part du département.

J.Hocquelet souligne qu'il souhaiter mettre en avant le fait que rien n'empêche de proposer une indexation, les choses peuvent changer. Il souligne que les sommes données par Madame Jacquet sont très faibles. Il évoque l'augmentation de la CFE.

M.Le Maire souhaite clarifier les choses. Il explique qu'il y a 2 régimes de CFE :

1. Un régime adossé sur la taxe du foncier bâti
2. Un régime (quand l'on a pas de biens) adossé à une base fictive.

Mais depuis deux il n'y a plus de masse fictive, il n'y a plus que la base réelle. La CFE s'est vue augmenté parce qu'elle était en lien avec un loyer réel et l'agglomération n'est pas intervenue dans ce débat.

La CFE a été instaurée après la disparition de la taxe professionnelle.
Il souligne qu'il y a eu une remise à niveau d'une forme des niches fiscales.
Il faut parler des choses telles qu'elles sont. Il a fait œuvre de justice fiscale.

M.Ceruti souligne qu'il serait bien que l'Etat fasse également preuve de justice fiscale. Il souligne que l'on fait beaucoup d'efforts sur les territoires.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°06 - Annulation de la délibération n° 2018 C 24 – versement du centime de solidarité sur les consommations d'eau potable.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 -Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°07 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de trois agents du cabinet du maire de la commune de Marmande au profit de Val de Garonne Agglomération pour des missions relatives au cabinet du président

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°08 - Création d'emploi/sécurité de sorties des écoles

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°09 - Création et modification d'emploi/conservatoire de musique

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 - Echange de l'impasse Reggiani contre le chemin piétonnier avec la sas ASQUINI MGP

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 - Approbation de la charte de qualité urbaine et lancement de la révision du règlement local de publicité

M. Ceruti souhaite renouveler ce qu'il avait déjà évoqué en commission. Il manque selon lui beaucoup de panneaux pour l'affichage des associations. Il demande que l'on réexamine la possibilité de mettre à disposition des associations des panneaux.

P. Labardin lui explique qu'il y a au total 33 m² de panneaux d'affichage pour les associations. Une liste est tenue à sa disposition s'il souhaite la consulter.

M. Le Maire souligne que les panneaux d'informations existent mais qu'ils ne sont pas utilisés. Il rappelle que les panneaux ont été installés suivant les préconisations des conseillers de quartiers.

F. CARTIER présente le dossier

La charte de qualité urbaine est appliquée au centre-ville et à l'extérieur.

En l'absence de préconisation sur l'esthétique des enseignes dans le règlement local de publicité, la charte sera un outil complémentaire ayant les objectifs suivants :

- Rendre le cœur de ville attractif
- Affirmer le centre-ville
- Harmoniser les enseignes avec les immeubles les supportant
- Améliorer leur intégration dans le paysage urbain
- Créer une continuité avec les entrées de ville
- Accompagner les commerçants dans le traitement de leur façade.

Cette charte présente un zonage, elle s'appliquera sur tout le territoire de la commune. Le périmètre du centre-ville jusqu'aux boulevards bénéficiera de mesures particulières. Elle présente plusieurs photos, exemples (demandes de lettres découpées ...)

M. Le Maire voudrait dire son étonnement par rapport à ce qu'il peut lire sur les réseaux sociaux par rapport à ce dossier. Il rappelle qu'il existe une réglementation qui doit s'appliquer à tout le monde. C'est une réglementation qui existe dans toutes les villes de manière à ce qu'il y ait un aspect visuel homogène et agréable à l'œil pour les visiteurs. Il souhaite préciser que toutes les personnes qui ont déposé un dossier ont été accompagnées. L'ensemble des préconisations leur a été donné. La mise en place de cette charte est pour le bien général, pour une harmonisation des enseignes sur le territoire.

A.Mahieu s'interroge pour les restaurants.

P. Labardin explique que tout se fait toujours en accord avec l'exploitant et les préconisations. On ne va pas chercher une uniformité mais une certaine cohérence.

B. Camps souligne qu'il faudra veiller à ce que les panneaux ne gênent pas la visibilité.
M. Le Maire rejoint cette position.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 - Régularisation de la répartition des abonnées AEP entre le syndicat EAU 47 (pour la commune de Saint Pardoux du Breuil) et la ville de Marmande

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° - 13- Programmation saison culturelle 2018-2019

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 - Opération de conservation curative et préventive sur une sculpture ronde-bosse « La Vierge à l'Enfant », conservée à l'église Notre-Dame de Beysac

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 - Modification de la délibération de validation APD façade nord de l'église Notre-Dame de Marmande.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 - Convention de partenariat dans le cadre de Marmande en Fête

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31- Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 - Retrait de la délibération n°2018 C 42 en date du 14 mai 2018

M.Le Maire laisse la parole à M.Ceruti.

M.Ceruti explique qu'il s'agit d'une injonction de du Préfet.

Il propose de ne pas approuver cette délibération car énormément de marmandais protestent et demandent de respecter leur liberté.

Il évoque le droit constitutionnel, la liberté de choisir.

Selon lui, M. Le préfet invoque un article qui n'a rien à voir avec notre délibération.

Certaines communes ont été jusqu'au tribunal administratif mais elles avaient produit un arrêté d'interdiction chose que notre collectivité n'a pas faite.

Selon lui, les élus ont le principe de précautions à faire appliquer, il faut répondre aux besoins de la population.

Il propose à M. Le Maire de laisser le tribunal administratif juger.

M. Le Maire rappelle sa position. Il n'est pas certain de la dangerosité des ondes mais il est certain de la fragilité sur les données personnelles. Pour lui le principal souci est la violation des données privées qui peuvent être utilisées de manière inappropriée.

Ensuite, il évoque le rôle du maire qui se doit d'apporter toutes les informations au citoyen, de faire appliquer le règlement.

Il ne veut pas induire une fausse idée de protection.

Il a un conseil à donner aux associations faire attention à ce qu'ils disent.
Les excès desservent les causes qu'elles sont censées défendre.

M. Hospital donne un chiffre au 31 mai 90 % des compteurs sur Marmande avaient été changé.

Pour les compteurs Gaspard ce sera le groupe Engie qui sera propriétaire.

M. Le Maire demande un minimum d'humanité aux installateurs.

Pour M.Ceruti la question est la liberté de choix pour chaque citoyen, il faut traiter la question jusqu'au bout. Le meilleur moyen est de laisser au juge de traiter de la question.

Pour conclure, M. Le Maire pense qu'il aurait été plus judicieux d'établir une motion sur les relations entre les poseurs et les habitants.

Il préfère se concentrer sur d'autres combats que sur des combats comme celui-ci qui sont voués à l'échec.

R.Christen souhaite préciser qu'il est choqué par le caractère menaçant et dictatorial des courriers des installateurs.

M. Le Maire a une dernière information à communiquer : S. BORIE va rejoindre l'Agglomération en qualité de DRH. Un directeur Général adjoint arrivera en septembre prochain à Marmande.


Décisions :

- ♦ Décision n° 2018.131 – 15.06.2018 - Travaux de réhabilitation du réseau pluvial de l'avenue Baylac Marché n°2018M17M
- ♦ Décision n° 2018.132 -18.06.2018 - Convention d'occupation de locaux municipaux entre la Commune de Marmande et l'association BASTID'art
- ♦ Décision n° 2018.133 – 18.06.2018 - Summer « Teen's Break »
- ♦ Décision n° 2018.134 – 18.06.2018 - Tarifs Conservatoire année scolaire 2018-2019
- ♦ Décision n° 2018.135 – 18.06.2018 - CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MODIFICATION ET RESTRUCTURATION DE LA HALLE DU MARCHÉ
- ♦ Décision n° 2018.136 – 20.06.2018 - AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DE FOURNITURE ET DE VERIFICATION DE MATERIELS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ANNEE 2018 avec la société CHUBB FRANCE - SICLI
- ♦ Décision n° 2018.137 - Cession Peugeot Boxer immatriculé 5641 TP 47 à la Mutuelle SMACL Assurances
- ♦ Décision n° 2018.138 – 21.06.2018 - Contrat de service relatif à l'utilisation de la solution « SMART PV » de la société EDICIA
- ♦ Décision n° 2018.139 – 21.06.2018 - Contrat de maintenance climatisation entretien et assistance sur les installations avec la société AXIMA REFRIGERATION FRANCE
- ♦ Décision n° 2018.140 – 21.06.2018 - Autorisation d'ester en justice –désignation d'un avocat suite à opposition à enregistrement de la marque CESAmé
- ♦ Décision n° 2018.141 – 22.06.2018 - Fourniture de matériaux de bâtiment Marché n°2015-01 Avenant n° 4 - Lot 8 matériaux de construction.
- ♦ Décision n° 2018.142 – 23.06.2018 - Achat de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie – Lot 6 Articles de nettoyage et droguerie Marché n°2017-01 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.143 – 25.06.2018 - Achat de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie – Lot 1 Articles d'essuyage et articles jetables Marché n°2017-01 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.144 – 22.06.2018 - Spectacle d'Ouverture Festival BASTID'ART
- ♦ Décision n° 2018.145 – 29.06.2018 - ECHANGE DE JEUNES Européens « Spectacle Castillon la bataille »
- ♦ Décision n° 2018.146 – 29.06.2018 - Spectacle CHANSONS AUX ENCHERES
- ♦ Décision n° 2018.147 – 04.07.2018 - Avenant de transfert au contrat d'assistance de la solution AGATE n°2018-01-108
- ♦ Décision n° 2018.148 – 04.07.2018 - Maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades nord et ouest de l'église Notre Dame Marché n°17.02 – Avenant n° 1

- ♦ Décision n° 2018.149 – 04.07.2018 - Fourniture et Livraison en vrac Poly Carburants
Marché n°2015.03 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.150 – 04.07.2018 - Achat d'un orgue électronique Hauptwerk
- ♦ Décision n° 2018.151 – 09.07.2018 - Marché n° A2014-26 Fourniture de repas en
liaison froide destinés aux restaurants scolaires, accueils de loisirs et
établissements d'accueil du jeune enfant Résiliation au 31/08/2018
- ♦ Décision n° 2018.152 – 11.07.2018 - Avenant n° 01. 18 à la convention de location
d'un logement municipal en faveur de Madame Natsnet Kalab
- ♦ Décision n° 2018.153 – 11.07.2018 - Achat de livres – Prix du concours de la
Résistance

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

